

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-037 – Achat E.P.I – Personnel technique – Société SETIN – Flers (61100)

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,
- Considérant la nécessité d'équiper en équipement de protection individuelle (E.P.I) le personnel des services techniques,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI : bottes, chaussures, pantalons, ...) pour l'ensemble des services techniques par la Société SETIN sise ZAC des Grands Champs – 61100 Flers pour un montant de :

- 7 987.99 € HT soit 9 585.99 € TTC pour le personnel technique
- 155.59 € HT soit 186.71 € TTC pour le pôle communication.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 3 juin 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE